

S.I.V.O.S

La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

Procès verbal **Séance du 04 mars 2024** (convocation du 26 février 2024)

Étaient présents :

Membres délégués du syndicat:

Commune de La Chapelle-Moulière

Mr Pierrick GIRAUD
Mr David BRIAND
Mr Arnaud MONVOISIN
Mr Samuel MOREAU

Commune de Lavoux :

Mme Maguy LUMINEAU
Mr Jérôme CAMUS
Mme Mireille MASPEYROT
Mme Catherine OSSET

Commune de Liniers

Mr Pascal FAIDEAU
Mme Lucie MINOT
Mr Philippe PLAT
Mme Bénédicte BOURDEREAU

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Représentant les enseignants : Mme Yolène ANDREO, Mme Marion BRUNE, Mr Florent GARNIER

Représentant les parents d'élèves : Mme Karin RABEFARIHY, Mme Delphine BRUNET, Mme Céline DOSNE, Mme Karin RABEFARIHY, Mme Valentine RENAUD, Mme Gésabelle DUPONT

Secrétaire du SIVOS : Mme Stéphanie VILAIN

Nombre de délégués présents : 12 (quorum atteint)

Votants : 12

Début de séance : 18h35

1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Lucie MINOT

2. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 11 décembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. Délibérations à l'ordre du jour

- 3.1. Compte administratif 2023

Mr FAIDEAU, Président du Comité SIVOS se retire pour cette délibération.

Mme LUMINEAU, Vice-Présidente présente à l'Assemblée Délibérante le Compte Administratif de l'année 2023 comme suit :

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 502 995.37 €

Recettes : 570 958.58 €

→ Excédent : 67 963.21 €

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses : 71 228.34 €

Recettes : 35 759.57 €

→ Déficit : - 35 468.77 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 35 468.77 €

Fonctionnement : + 67 963.21 €

→ Résultat global : + 32 494.44 €

Après examen et discussions, le Compte Administratif de l'année 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (11 voix).

- 3.2. Approbation du compte de gestion 2023

Mr FAIDEAU présente au membres du Comité SIVOS le Compte de Gestion de l'année 2023 comme suit :

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

502 995.37 €

Recettes : 570 958.58 €

→ Excédent : 67 963.21 €

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses : 71 228.34 €

Recettes : 35 759.57 €

→ Déficit : - 35 468.77 €

Après examen et discussions, le Compte de Gestion de l'année 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (12 voix).

- 3.3. Affectation du résultat 2023

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 30 156.38 €

- Un excédent reporté de : 37 806.83 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 67 963.21 €

- Un déficit d'investissement de : 16 014.66 €

- Un déficit d'investissement reporté de : 19 454.11 €

Soit un besoin de financement de : 35 468.77 €

Les membre du Comité SIVOS décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :

Excédent + 67 963.21 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) - 35 468.77 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) + 32 494.44 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit - 35 468.77 €

- 3.4. Subventions aux écoles 2024

Mr FAIDEAU propose à l'Assemblée le maintien de l'attribution de 10 € par enfant par an au titre de la coopérative scolaire, soit d'attribuer aux écoles les montants suivants :

- Liniers : 770 €

- LCM : 660 €

- Lavoux : 680 €

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Comité SIVOS décident d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2024 à l'article dédié à la Coopérative scolaire.

- 3.5. Budget primitif 2024

Mr FAIDEAU explique à l'Assemblée que le budget primitif a été réfléchi et construit lors de réunions du Bureau, de manière à éviter un nouveau déficit en fin d'année (marge de + 38 000 € environ par rapport aux dépenses de 2023).

Cela a pour répercussion une augmentation de participation financière de la part des communes.

Mr FAIDEAU décrit une minimisation des investissements pour 2024 à hauteur de 20 000 €.

Les enseignants demandent si le montant attribué aux fournitures scolaires sera identique à celui de 2023 (40€ par an par enfant). Les membres du Bureau informent l'équipe enseignante que ce montant a été revu à 30€ par enfant pour 2024.

Le budget attribué au transport à la piscine n'a quant à lui pas été modifié.

Après débat, le Budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité des membres du Comité SIVOS comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : 544 712,55 €

Section INVESTISSEMENT : 63 161,32 €

- 3.6. Participation des 3 communes pour 2024

Afin de contribuer aux dépenses afférentes au SIVOS, il est demandé aux trois communes du regroupement scolaire une participation financière. Mr FAIDEAU rappelle que la clé de répartition est calculée selon la population DGF (chiffres INSEE) à hauteur de 20%, le potentiel financier de chaque commune à hauteur de 20% et le nombre d'enfants scolarisés à hauteur de 60%.

Calcul des pourcentages :

	POPULATION DGF		POTENTIEL FINANCIER		NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES	
La Chapelle-Moulière	771	29.76 %	727 840 €	29.86 %	48	23.19 %
Lavoux	1 215	46.89 %	1 118 185 €	45.88 %	105	50.72 %
Liniers	605	23.35 %	591 097 €	24.25 %	54	26.09 %
Total	2591	100.00 %	2 437 122 €	100.00 %	207	100.00 %

Participation des communes :

Rappel du besoin en financement total : 366 468.11 €

BESOIN FINANCEMENT 331 056.27 €	POPULATION DGF : 20 %	POTENTIEL FINANCIER 20 %	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES : 60 %	TOTAL
La Chapelle-Moulière	21 809.87 €	21 888.95 €	50 986.87 €	94 685.68 €
Lavoux	34 369.65 €	33 628.12 €	111 533.77 €	179 531.54 €
Liniers	17 114.10 €	17 776.56 €	57 360.23 €	92 250.89 €
TOTAL	73 293.62 €	73 293.62 €	219 880.87 €	366 468.11 €

Après débat, la participation des communes au Budget 2024 est adoptée à l'unanimité des votants.

- 3.7. Acceptation du devis pour l'achat du photocopieur de l'école de Lavoux

Dans le cadre du photocopieur défectueux de l'école de Lavoux, Mr le Président du SIVOS propose un devis pour l'achat d'un photocopieur reconditionné chez A4 Recto Verso.

Prix net : 650 € HT Soit 780 € TTC

Mr FAIDEAU rappelle que les photocopies couleurs sont 10 fois plus chères que les copies noir et blanc et qu'il convient de programmer par défaut les impressions Noir et Blanc.

Mme MASPEYROT déplore qu'un seul devis ait été demandé. Mr FAIDEAU explique ce choix car les 3 écoles auront ainsi le même photocopieur, provenant du même fournisseur.

Après débat et à l'unanimité des votants, le présent devis est accepté.

4. Questions diverses

Les représentants des parents d'élèves présents exposent les questions des parents d'élèves :

- Impayés de cantine

Question d'un parent : « En vue de récupérer les sommes impayées auprès des parents, est-il possible :
- de mettre en place une saisie sur salaire ? Même si les sommes récupérées sont faibles et étalées dans le temps.

- de publier les noms des parents mauvais payeurs. Le courrier de relance envoyé il y a quelques mois n'est en rien coercitif. C'est un courrier de plus qui va finir à la poubelle.

Il me semble inconcevable de devoir revoir toute l'organisation du SIVOS principalement en raison de mauvais payeurs et de ne pas utiliser tous les moyens possibles pour aller récupérer cet argent. »

Réponse :

Concernant la saisie sur salaire : Mr FAIDEAU rappelle que le SIVOS n'a aucune main mise là-dessus. Il s'agit de la compétence du comptable du Trésor Public.

Concernant le fait d'afficher publiquement le nom des parents mauvais payeurs, il en est hors de question, conformément à la loi sur la protection des données (RGPD).

- Toilettes de l'école de La Chapelle-Moulière (LCM)

Questions de 2 parents :

1) « - J'entends régulièrement que les toilettes sont sales à LCM. Peut-il être fait un rappel aux enfants et au personnel d'entretien que ce lieu est un lieu commun d'hygiène, donc l'affaire de tous ? Serait-il également possible que les enfants aient toujours au moins du savon à disposition dans les toilettes de LCM svp ? »

2) « - J'avais une remarque pour la garderie le soir à la Chapelle. Mon fils ne peut plus aller aux toilettes

passée une certaine heure. En effet, dès que les toilettes sont nettoyées, les enfants ne doivent pas les salir.

J'ai récupéré mon fils un soir à la limite de se retenir. Il était en pleurs car je ne rentrais pas directement à la maison après la garderie. »

Réponses :

1) Mr FAIDEAU explique que les toilettes devaient être nettoyées à fond avant les vacances de février. Il va revoir le problème avec les agents SIVOS chargés de l'entretien des locaux.

Mr GARNIER soulève également un manquement de nettoyage dans sa salle de classe pendant les vacances de février. Mr FAIDEAU répond qu'il va revoir également ce problème. Mr GARNIER soumet l'idée de mettre en place des feuilles de traçabilité/passage pour le ménage.

2) Mr FAIDEAU va se renseigner pour ce cas. Consigne de laisser un toilette à disposition jusqu'au dernier moment.

- Cantine/Cour école de Lavoux

Questions d'un parent :

« - qualité des repas par rapport au prix payé : mes enfants ne mangent pas de porc et ils sont souvent amenés à ne pas manger de viande du tout, en général la viande est remplacée par un steak végétal. Pour le prix, encore une fois, c'est déroutant. »

- état de la cour de récréation sur l'école de Lavoux qui laisse à désirer, les enfants ne peuvent pas jouer au ballon quand il pleut, ils sont tous regroupés sous le préau, cour trop petite pour le nombre d'élèves. »

- prix de la cantine calculé en fonction du coefficient familial ou même prix pour tous ? »

- erreur de facturation, pour ma fille : il m'avait été demandé 52€ pour la garderie alors qu'elle n'y a jamais été nous habitons à côté, elle rentre à pied. »

Réponses :

1) Mme ANDREO : Premièrement, l'enfant dont il est question a toujours autre chose à la place quand il y a une viande porc au menu. Deuxièmement, un steak végétal coûte plus cher. Enfin, même quand la viande servie n'est pas du porc, l'enfant ne mange pas forcément sa viande.

Mr FAIDEAU rajoute que le fait de réaliser des repas particuliers pour un enfant coûte forcément plus cher car cela représente du temps de travail supplémentaire pour le cuisinier.

Mme BOURDEREAU invite tous les parents à venir aux commissions cantine afin de participer activement et de façon constructive aux réflexions menées notamment sur l'élaboration des menus.

2) Mme ANDREO : Des récréations alternées sont établies afin d'éviter un trop grand nombre d'enfants dans la cour (2 classes/1 classe voire 1 classe à la fois en cas de mauvais temps).

En cas de mauvais temps, effectivement la cour n'est pas assez grande mais on ne peut pas apporter de solutions à cela. Le ballon est interdit pour des raisons évidentes de sécurité.

3) Concernant la tarification de la cantine : le sujet a été abordé au dernier conseil SIVOS. La question sur un éventuel tarif au quotient familial avait été abordé lors du conseil d'avril 2023.

Mme MINOT rappelle que tous les compte-rendus du Conseil SIVOS sont en ligne sur le site de la commune de LINIERS.

4) Mr FAIDEAU répond que l'erreur peut être attribuée au secrétariat du SIVOS. Mme MINOT soulève que ce type de question en lien avec un problème individuel de facturation n'a pas lieu d'être en réunion de conseil. Lorsqu'il existe une erreur de facturation, la famille doit se rapprocher directement du secrétariat du SIVOS.

Fin de séance : 20h19

Lucie MINOT
Adjointe au Maire de Liniers
Déléguée SIVOS

Pascal FAIDEAU
Président du SIVOS